

2023-1546
2024-01-18

CONTAINER LABEL

GROUPE 19 FONGICIDE

Fongicide Diplomat 5SC

Suspension concentrée

Fongicide non classique pour la suppression ou la répression des maladies fongiques
dans les cultures de fruits et légumes cultivés à l'extérieur et en serre
et les plantes d'ornement cultivées en serre

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32918
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :
SEL DE ZINC DE POLYOXINE D.....5,0 %

Avertissement, contient l'allergène soya

CONTENU NET : 1,0 L à 1000 L

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON N1C 0A4
1-866-613-3336

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

2023-1546
2024-01-18

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant cutané potentiel. Un contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées, tant que la bouillie n'a pas séché (délai de sécurité), sans le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :

L'EPI requis pour une entrée hâtive dans les aires traitées, impliquant un contact avec n'importe quelle surface traitée, comme des végétaux, le sol ou l'eau, est le suivant : une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Tous les manipulateurs, y compris les préposés au mélange, au chargement et au traitement, doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes;
- des chaussures; et
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les utilisateurs doivent :

- enlever immédiatement leurs vêtements ou leur EPI si le pesticide y pénètre, puis bien se laver et mettre des vêtements propres;
- enlever immédiatement leur EPI après avoir manipulé ce produit, laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever et, dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Nettoyer et entretenir l'EPI selon les instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, utiliser du détergent et de l'eau chaude pour les articles lavables. Garder et laver l'EPI séparément de toute autre lessive.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-1546
2024-01-18

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

**EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE,
COMPOSER LE 1-866-336-2983**

ENTREPOSAGE :

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit dans le contenant d'origine, loin de la nourriture humaine ou animale

ÉLIMINATION :

Contenant de 1 L :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenant de 1000 L :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2023-1546
2024-01-18

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1546
2024-01-18

BROCHURE

GROUPE 19 FONGICIDE

Fongicide Diplomat 5SC

Suspension concentrée

Fongicide non classique pour la suppression ou la répression des maladies fongiques dans les cultures de fruits et légumes cultivés à l'extérieur et en serre et les plantes d'ornement cultivées en serre

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32688
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :
SEL DE ZINC DE POLYOXINE D.....5,0 %

Avertissement, contient l'allergène soya

CONTENU NET : 1,0 L à 1000 L

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON N1C 0A4
1-866-613-3336

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

2023-1546
2024-01-18

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant cutané potentiel. Un contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées, tant que la bouillie n'a pas séché (délai de sécurité), sans le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :

L'EPI requis pour une entrée hâtive dans les aires traitées, impliquant un contact avec n'importe quelle surface traitée, comme des végétaux, le sol ou l'eau, est le suivant : une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Tous les manipulateurs, y compris les préposés au mélange, au chargement et au traitement, doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes;
- des chaussures; et
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les utilisateurs doivent :

- enlever immédiatement leurs vêtements ou leur EPI si le pesticide y pénètre, puis bien se laver et mettre des vêtements propres;
- enlever immédiatement leur EPI après avoir manipulé ce produit, laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever et, dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Nettoyer et entretenir l'EPI selon les instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, utiliser du détergent et de l'eau chaude pour les articles lavables. Garder et laver l'EPI séparément de toute autre lessive.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-1546
2024-01-18

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

**EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE,
COMPOSER LE 1-866-336-2983**

ENTREPOSAGE :

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit dans le contenant d'origine, loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenant de 1 L :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenant de 1000 L :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2023-1546
2024-01-18

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le fongicide Diplomat 5SC peut être utilisé sur les cultures de fruits et légumes cultivés à l'extérieur et en serre et les plantes d'ornement cultivées en serre, comme traitement préventif ou, dans certains cas (voir le mode d'emploi pour chaque usage dans chaque tableau de culture/maladie), comme traitement curatif des maladies végétales, conjointement avec de bonnes pratiques de gestion.

On peut utiliser les doses faibles à titre préventif avant que la maladie ne se manifeste, ou lorsque la pression de la maladie est faible. Utiliser les doses élevées et les intervalles courts si la pression de la maladie est forte.

Le fongicide Diplomat 5SC peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte incluant celui-ci. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est de 0 jour.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION :

On peut appliquer le fongicide Diplomat 5SC en serre ou à l'extérieur, par pulvérisation terrestre. NE PAS appliquer par voie aérienne. Voir le tableau ci-dessous pour des renseignements sur les méthodes et les périodes d'application pour les cultures et les maladies spécifiques. Mélanger le fongicide Diplomat 5SC avec de l'eau et le pulvériser sur les feuilles, les fruits et les autres parties aériennes des plantes. Pour une suppression optimale des maladies indiquées sur l'étiquette, utiliser assez d'eau pour obtenir une bonne couverture tout en minimisant le ruissellement.

MÉLANGE :

Instructions de mélange pour le fongicide Diplomat 5SC:

1. Bien agiter avant l'emploi.
2. Remplir la cuve d'eau jusqu'à la moitié du volume final voulu.
3. Démarrer l'agitateur de la cuve de pulvérisation.
4. Mettre dans la cuve la bonne quantité de produit, selon les doses indiquées sur l'étiquette.
5. Pour obtenir un bon mélange, agiter en ajoutant le reste de l'eau qu'il faut.
6. Ne pas laisser reposer le mélange sans agitation.
7. Ne mélanger que la quantité de solution qu'il faut pour traiter la surface voulue.

2023-1546
2024-01-18

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada, Inc. au 1-866-613-3336 demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

CULTURES, MALADIES ET DOSES D'APPLICATION :

Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Ginseng	Brûlure botrytique (<i>Botrytis cinerea</i>) (suppression)	611 à 1222 mL/1000 L (33 à 66 g m.a./ 1000 L)	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer en pulvérisation foliaire de manière à bien couvrir les feuilles.• Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 jours, au besoin, pour maintenir la suppression.• Ne pas faire plus de 3 traitements par saison ou période de 12 mois.• DAAR = 0 jour.
Pomme de terre	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) (répression)	537 à 926 mL/ha (29 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles.• Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression.• Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison.• DAAR = 0 jour.

Légumes-feuilles			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Laitue (pommée et frisée) (de plein champ et de serre)	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>) (répression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles.• Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression.• Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison ou période de 12 mois.• DAAR = 0 jour.
Épinard	Rouille blanche (<i>Albugo occidentalis</i>) (répression)	463 mL/ha (25 g m.a./ha)	

2023-1546
2024-01-18

Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Légumes-fruits (tous les types) (de plein champ et de serre)	Brûlure botrytique Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • <u>Contre la brûlure botrytique et la moisissure grise</u>, traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 10 jours, au besoin, pour maintenir la répression.
	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) (répression)	537 à 926 mL/ha (29 à 50 g m.a./ha)	
Tomates (tous les types) (de serre)	Blanc (<i>Oidium neolycopersici</i>) (suppression)	278 à 926 mL/ha (15 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Contre l'alternariose</u>, traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • <u>Contre le blanc</u>, traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison ou période de 12 mois. • DAAR = 0 jour. • Utiliser la dose élevée si la pression de la maladie est forte.
<p>Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) : Aubergine d'Afrique, tomate du désert, cocona, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, narangille, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tamarille, ainsi que cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures.</p> <p>*Qu'on sache, l'alternariose n'infecte pas le bicorne, la narangille, l'okra ni la roselle.</p>			

2023-1546
2024-01-18

Cucurbitacées (groupe de cultures 9)			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Cucurbitacées (de plein champ et de serre)	Anthracnose (<i>Colletotrichum orbiculare</i>) (suppression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies. • <u>Contre l'anthracnose</u>, continuer à traiter tous les 7 à 10 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. • <u>Contre le mildiou</u>, continuer à traiter tous les 5 à 8 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • <u>Contre la pourriture noire</u>, continuer à traiter tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • <u>Contre le blanc</u>, continuer à traiter tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. Il y a un effet répressif en présence de blanc. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison ou période de 12 mois. • DAAR = 0 jour.
	Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) (répression)		
	Pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>) (répression)		
	Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i>) (suppression)		
<p>Cucurbitacées (groupe de cultures 9) : Chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge (y compris la courge poivrée, la courge musquée, le giraumon, la courge à cou tors, la courge hubbard, le pâtisson, la courge spaghetti, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), pastèque, ainsi que hybrides et variétés de ces cultures.</p>			

2023-1546
2024-01-18

Fruits à pépins indiqués			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Fruits à pépins	Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i> , <i>P. clandestina</i>) (répression)	259 à 926 mL/ha (14 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.
Fruits à pépins : Pomme, pommette, cenelle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.			

Petits fruits (groupe de cultures 13-07)			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Petits fruits <u>sauf</u> le raisin (Voir la liste des cultures ci-dessous.)	Brûlure botrytique, moisissure grise, (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 10 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison ou période de 12 mois. • Peut être utilisé en serre. • DAAR = 0 jour.
Mûre, Mûre de Logan, Framboise (noire et rouge et sauvage), cultivars, variétés, et hybrides de ces denrées.	Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>) (suppression)	926 mL/ha (50 g a.i./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.

2023-1546
2024-01-18

Petits fruits (groupe de cultures 13-07)			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Bleuets (en corymbe et nain)	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>) (suppression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, au stade du débourrement ou quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 21 jours, si la pression de la maladie persiste. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.
Canneberges	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>) (répression)	463 mL/ha (25 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, lorsque la floraison est de 10 à 25 % ou que les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, s'il y a pression de la maladie. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.
	Pourritures des fruits (<i>Coleophoma empetri</i> , <i>Colletotrichum acutatum</i> , <i>Colletotrichum gloeosporioides</i> , <i>Phomopsis vaccinii</i> , <i>Phyllosticta vaccinii</i> et <i>Physalospora vaccinii</i>) (répression)	926 mL/ha (50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, lorsque la floraison est de 25 à 50 % ou que les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 21 jours, s'il y a pression de la maladie. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.

Petits fruits (groupe de cultures 13-07)			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Raisin	Rot de la grappe, moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • <u>Contre le rot de la grappe et la moisissure grise</u>, traiter avant la floraison, avant la fermeture de la grappe, à la véraison et avant la récolte. Traiter à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis au besoin, pour maintenir la répression. • <u>Contre le mildiou et brûlure phomopsienne</u> (fruits), traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 10 à 20 jours, au besoin, pour ,maintenir la suppression. • <u>Contre le blanc</u>, traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison. • DAAR = 0 jour.
	Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) (suppression)		
	Brûlure phomopsienne (fruits) (<i>Phomopsis viticola</i>) (suppression)	926 mL/ha (50 g m.a./ha)	
	Blanc (<i>Erysiphe necator</i>) (suppression)	259 à 926 mL/ha (14 à 50 g m.a./ha)	
Fraises (de plein champ et de serre)	Anthraxose (<i>Colletotrichum acutatum</i>) (suppression)	463 à 926 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fruits, s'il y en a). • Contre le anthracnose, moisissure grise et blanc, traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 10 jours, au besoin, pour maintenir la suppression ou la répression. • Contre le pourriture cuir / amère et Brûlure phomopsienne (feuille et fruits), traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la suppression. • Ne pas appliquer plus de 150 g m.a./ha par saison ou période de 12 mois. • DAAR = 0 jour.
	Brûlure phomopsienne (feuille et fruits) (<i>Phomopsis obscurans</i>) (suppression)		
	Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	259 à 926 mL/ha (14 à 50 g m.a./ha)	
	Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>) (répression)		

2023-1546
2024-01-18

	Pourriture cuir/amère (<i>Phytophthora cactorum</i>) (suppression)	926 mL/ha (50 g m.a./ha)	• Utiliser la dose élevée si la pression de la maladie est forte.
--	---	---------------------------------------	---

Petits fruits (groupe de cultures 13-07), sauf le raisin : Raisin de vigne de l'Amour, aronie, baie de cirier, raisin d'ours, myrtille, mûre, bleuet, gadelle odorante, baie de shepherdie, fruit de cudrane, goyave du Chili, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, canneberge, gadelle rouge, cassis noir, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimblina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, kiwi, kiwi de Sibérie, mûre de Logan, fruit de passiflore, grain de poivre de Tasmanie, mûre véritable, fruit de kunzea, gadelle indigène, pain de perdrix, phalsa, cerise de cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire et rouge), fruit de *Syzygium luehmannii*, baie de salal, fruit de schizandre, argouse, corne, fraise, framboise sauvage, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Plantes d'ornement en serre			
Cultures	Maladie	Dose d'application	Instructions d'application
Plantes d'ornement en serre	Brûlure botrytique, moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (répression)	315 à 1222 mL/1000 L (17 à 66 g m.a./ 1000 L)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau, pour obtenir une couverture complète des feuilles (et des fleurs, s'il y en a). • Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression. • Ne pas faire plus de 3 traitements par saison ou période de 12 mois. • N'utiliser qu'en serre.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide Diplomat 5SC contient un fongicide du groupe 19. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Diplomat 5SC et à d'autres fongicides du groupe 19. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Diplomat 5SC ou d'autres fongicides du même groupe 19 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant un fongicide qui appartient à un groupe différent et qui est efficace contre le pathogène ciblé, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes

2023-1546

2024-01-18

hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer le fongicide au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler l'acquisition d'une résistance. Informer Belchim Crop Protection Canada Inc., en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide Diplomat 5SC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.